

PARDON VS REPRÉSAILLES (PARTIE 1 DE 2): PARDONNER OU NON

Évaluation: 3.4

Description: Une brève explication de la loi islamique appelée qisas.

Catégorie: [Articles](#) [Le système d'ordre dans l'islam](#) [La justice](#)

par: Aisha Stacey (© 2016 IslamReligion.com)

Publié le: 18 Apr 2016

Dernière mise à jour le: 10 Jan 2022

L'islam est une religion qui tient compte la nature de l'être humain. Après tout, Celui qui nous a créés nous connaît mieux que quiconque. Nous n'avons pas été créés parfaits; nous faisons des erreurs, nous oublions, nous commettons des péchés, nous sommes parfois en proie à nos émotions et à l'influence hormonale et notre sens de la justice n'est pas toujours aussi parfait que nous le souhaitons.

Ainsi, les deux principales sources de l'islam, le Coran et la sounnah (hadiths), ont établi, pour nous, les lignes de conduite à suivre afin de respecter la loi de l'islam. Contrairement aux sociétés laïques modernes, il n'y a aucune séparation entre la religion et l'État. Pour qu'une société islamique fonctionne, elle doit appliquer les lois de Dieu.



L'islam reprend le principe d'œil pour œil de la Torah (ou Ancien Testament) et utilise des châtiments capitaux et corporels pour de nombreux crimes. Cependant, on néglige souvent de mentionner que le Coran et les hadiths appellent fréquemment au pardon plutôt qu'aux châtiments. L'islam et ses principes légaux encouragent le pardon et l'entente entre les parties. En islam, *qisas* fait référence à la loi du talion. Le terme est dérivé du mot-racine *qess*, qui signifie repérer les effets ou la trace de quelque chose, ou encore retracer les pas de l'ennemi.

« Et si vous punissez, infligez une punition égale au tort que vous avez subi. Mais si vous endurez avec patience... voilà certainement la meilleure [voie à suivre]. » (Coran 16:126)

« Et Nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent, et des représailles (de nature similaire) pour les blessures. Mais quiconque y renonce (par charité), cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas sur la base de ce que Dieu a révélé... les voilà les injustes! » (Coran 5:45)

Le *qisas* s'applique spécifiquement au meurtre et aux voies de fait graves. Lorsqu'une personne cause une blessure physique grave ou la mort, le blessé ou un représentant du mort a le droit de demander l'application de la loi du talion. Pour les crimes inclus dans la loi du *qisas*, la victime ou ses représentants ont trois options : exiger les représailles prévues, accepter une compensation financière ou pardonner. Le pardon peut même annuler la peine de mort.^[1] Le Coran encourage à faire montre de pardon et de clémence, même dans les circonstances les plus difficiles.

« Dans la loi du talion, il y a la (préservation de la) vie, pour vous, ô hommes de raison; peut-être deviendrez-vous pieux. » (Coran 2:179)

Tel que mentionné plus haut, la loi du talion (*qisas*) s'applique à un type particulier de crimes, qui peuvent être punis de la même façon ou au même degré. Dans les cas de voies de fait graves, par exemple, la victime a le droit de choisir œil pour œil, oreille pour oreille, jambe pour jambe, etc. Le *qisas* permet également à la victime ou à ses représentants de demander une compensation (prix du sang ou *diya*, en arabe). Ce paiement est calculé selon le degré de la blessure infligée. Mais la victime ou ses représentants peuvent aussi choisir de pardonner et, malgré la légalité des trois options offertes, le Coran souligne clairement que le meilleur choix est celui du pardon. En islam, une entente ou une réconciliation sont toujours jugées préférables au talion.

« Mais quiconque pardonne et se montre conciliant, son salaire relève de Dieu. » (Coran 42: 40)

Un célèbre psychologue a un jour dit que sans pardon, notre vie est régie par un cercle vicieux de ressentiment et de vengeance. Peu importe laquelle des trois options la victime choisira, le but est de mettre un terme au cercle vicieux de représailles et aux répercussions du crime. Autrement dit, le *qisas* limite les conséquences; le besoin de justice de la victime est satisfait, tout en prévenant des torts inutiles infligés au coupable.

La combinaison de la *diya* (argent du sang) et du pardon constitue une incitation importante à laisser tomber le talion. Quand la victime est en mesure de choisir, dans la plupart des cas, elle choisit de pardonner parce que la récompense de Dieu, pour celui qui pardonne, est bien plus considérable et souhaitable que n'importe quel bénéfice terrestre et ne se compare pas au plaisir éphémère de voir un châtement infligé au coupable.

Le prophète Mohammed a d'ailleurs toujours préféré le pardon au talion et son comportement constitue le meilleur exemple de pardon et de compassion. Les crimes commis à son endroit furent souvent ignobles et dégradants. Malgré tout, il appliqua les paroles de Dieu à la lettre et choisit la bonté plutôt que la colère et la vengeance. Il avait pourtant le pouvoir et les moyens de se venger, mais plus les crimes commis à son endroit étaient graves, plus il se montrait clément.

« Pardonne-leur, (ô Mohammed), commande ce qui est convenable et détourne-toi des ignorants. »(Coran 7:199)

Dans cet article, nous avons fait un survol de la loi du *qisas* et découvert que le pardon est toujours préférable à la vengeance. Néanmoins, Dieu connaît le besoin de justice de l'être humain et c'est pourquoi Il a établi une loi du talion qui est juste. Mais le Coran et les hadiths nous rappellent à plusieurs reprises que le pardon est meilleur et, dans le prochain article, nous découvrirons pourquoi.

« Qu'ils pardonnent et se montrent indulgents. Ne souhaitez-vous pas vous-mêmes que Dieu vous pardonne? Dieu est Pardonneur et Miséricordieux. » (Coran 24:22)

« Et en vérité, quiconque sait se montrer patient et pardonner fait preuve de résolution et de détermination dans ses affaires. » (Coran 42:43)

Note de bas de page:

[1]

Punishment in Islam: An Eye For An Eye?" (Châtiment en islam: oeil pour oeil?) Al-Haramain Online Newsletter, Volume 4, numéro 8, Juillet 2000.

L'adresse web de cet article:

<https://webcache001.islamreligion.com/fr/articles/10722/pardon-vs-represailles-partie-1-de-2>

Copyright © 2006 - 2026 IslamReligion.com. Tous droits réservés.